

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 17 FEVRIER 1994**

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 17 Février 1994 au 3 Bd Harpignies (salle 4) à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur FLOURET, Directeur Divisionnaire représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur PLATTEAU, Chef de section principal représentant Monsieur l'Ingénieur d'arrondissement de l'Equipement
- Monsieur LESENEY, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur POTAUX, Conseiller Municipal Délégué aux Affaires Scolaires, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes et Madame la Présidente du Conseil Régional
- Monsieur BENARD, Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur MANEZ, Enseignant
- Madame DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur METAY, Secrétaire d'Administration
- Mademoiselle DORNE, Etudiante
- Monsieur DIAZ, Etudiant
- Monsieur LEFRANC, Etudiant

- Madame CAMION, Vice-Président chargé de la politique financière, de l'administration et des statuts, invitée, et représentant Monsieur TOURNIER, Président de l'Université
- Monsieur VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université, invité
- Mademoiselle HUART, Etudiante, invitée
- Monsieur DEGRAEVE, Etudiant, invité

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur GEORGES
- Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais, à Monsieur GEORGES
- Monsieur DARTOIS, Attaché d'Administration, à Madame DZYGA

Etaient excusés:

- Monsieur LINDITCH, Enseignant
- Monsieur PERTEK, Enseignant
- Monsieur MENNECIER, Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur DEFRENNE, Directeur du Service Commun chargé de la formation continue

Monsieur GEORGES, Président du Conseil de l'IPAG, ouvre la séance à 15h30.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 10 juin 1993

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Examen des frais de dossier (rentrée 1994)

Monsieur MOREAU rappelle que les étudiants, candidats à l'entrée en Licence d'Administration Publique ou inscrits en formation non diplômante, versent actuellement la somme de 100 F lors de la remise du dossier. Les fonctionnaires quant à eux acquittent 350 F.

Monsieur MOREAU souhaite maintenir le montant actuel des frais pour les fonctionnaires mais propose de modifier celui des étudiants, en particulier des candidats en LAP.

En effet l'an dernier au moins 1200 dossiers ont été délivrés parmi lesquels 590 sont revenus. Beaucoup de dossiers émanent de candidats peu motivés, et le travail du Secrétariat est considérable. Afin de responsabiliser les demandeurs et de couvrir le coût des tâches administratives induites, Monsieur MOREAU suggère qu'un montant de 50 F soit acquitté lors du retrait du dossier, tout en maintenant l'exigence d'une somme de 100 F lors de sa remise, soit des frais globaux de 150 F au lieu de 100 F.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Subvention à l'Association des étudiants de l'IPAG

L'an dernier cette subvention était de 2000 F. Monsieur MOREAU propose cette fois 4000 F, car à la faveur de l'installation dans les nouveaux bâtiments, l'Association est susceptible de bénéficier de locaux plus vastes, permettant une activité accrue.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour subventionner l'Association à hauteur de 4000 F.

4) Projet de budget 1994

Monsieur MOREAU précise qu'il y a en fait deux budgets : celui de la Formation Initiale, qui est le principal, et celui de la Formation Continue, d'un montant nettement plus faible.

L'examen du Budget Initial révèle que les Recettes comportent deux grandes catégories : d'une part la Vente de Produits et Prestations, soit le résultat de la participation des usagers aux frais de dossier, estimé à 100 000 F, d'autre part les Subventions d'Exploitation.

Parmi celles-ci, la moins élevée, d'un montant de 5000 F, provient du Ministère de la Défense; elle est accordée au titre de la préparation au concours des Commissariats des Armées.

Le Ministère de l'Education Nationale attribue la subvention principale qui s'élève à 403 438 F. L'augmentation constatée cette année atteint 45 000 F (11%), mais elle est sans comparaison avec la progression des effectifs étudiants (23% pour la Licence d'Administration Publique et 50% pour la Formation Non Diplômante). Malheureusement, tout comme en 1993, la clef de répartition des crédits ministériels, appelée San Remo, utilisée par l'Université entre les différents instituts, est très défavorable à l'IPAG. En effet une application stricte aboutirait au versement d'une somme de 193 438 F; or les frais de personnel s'élèvent à 350 000 F (un peu plus de la moitié serait couverte). Sans doute l'Université a-t-elle abondé cette somme mais ce supplément est identique à celui de l'an dernier, soit 210 000 F (130 000 F au titre de la LAP et 80 000 F au titre de la Formation Non Diplômante).

C'est pourquoi l'IPAG présente au Ministère des demandes de dotations spécifiques pour les formations non diplômantes, tout à fait mésestimées par la norme San Remo : les préparations aux concours externes des catégories A et B. Cette dernière, précisément instituée cette année par l'IPAG, doit actuellement se limiter à offrir des exercices méthodologiques et ne dispense pas de cours magistraux.

S'ajoute à ces recettes un prélèvement sur les réserves de 40 000 F, destiné à financer des dépenses d'investissement.

S'agissant des dépenses, les Frais de Personnel constituent de très loin le poste le plus élevé (aucun enseignant n'est en poste à l'IPAG). Les examens donnent lieu à l'engagement de surveillants (12 000 F). 40 000 F de dépenses d'investissement sont prévues, au cas où la subvention de premier équipement, consécutive à l'installation dans les nouveaux locaux à la rentrée 1994, serait insuffisante.

Le budget de la Formation Continue comprend désormais uniquement la préparation des fonctionnaires aux concours internes de catégorie A. En effet Monsieur MOREAU n'a pu renouveler les conventions passées les années précédentes avec les Caisses de Sécurité Sociale : le public potentiel pour le concours interne du CNESS, limité, est un peu épuisé, et Lille offre une concurrence inédite.

En conséquence, dans les Recettes, au titre de la Vente de Produits et Prestations, ne figure plus que le montant des frais de dossier acquittés par les fonctionnaires (350 F par dossier, ce qui représente 17 500 F).

La seule subvention est celle, annuelle, qui est accordée par le Ministère de la Fonction Publique. Elle stagne par rapport à 1993, même si une très faible rallonge en cours d'année peut être envisagée, en fonction des résultats obtenus par les inscrits de l'année dernière aux concours administratifs.

Une somme de 3300 F est inscrite en DBM de report parmi les Produits Exceptionnels, car le budget de l'IPAG était insuffisant pour financer le prélèvement (14%) opéré par l'Université sur ses maigres recettes. Or la subvention du Ministère de la Fonction Publique permet seulement la rémunération, de surcroît au plus juste, des enseignants assurant les cours de préparation aux concours internes.

Les Charges sont constituées essentiellement par les Frais de Personnel. Le budget 1994 est adopté à l'unanimité.

5) Rapport du Directeur sur la rentrée 1993

L'IPAG compte 262 inscrits, soit 215 étudiants et 47 fonctionnaires. L'an dernier 202 personnes s'étaient inscrites; les effectifs globaux ont donc augmenté de 30%.

a) La formation principale est la Licence d'Administration Publique. 88 étudiants s'y sont inscrits, 67 sont demeurés fidèles, 39 étudiants ont obtenu le diplôme, un étudiant bénéficiant du régime spécial est admis en deuxième année de Licence. Le taux de réussite atteint 60% et il est en nette régression : sans doute trop d'étudiants issus de BTS ont-ils été sélectionnés l'an dernier (il y en a moins cette année).

Lors de cette rentrée 1993, plus de 1200 dossiers ont été retirés, 590 ont été rapportés, 571 candidatures effectives ont été recensées (la très grande majorité des étudiants sont titulaires d'un diplôme de type Bac + 2). L'augmentation est très importante, puisqu'en 1991-1992 309 candidatures ont été enregistrées, contre 197 en 1990-1991, année d'ouverture de la LAP. Parmi les 571 candidats de 1993, 307 ne sont pas originaires du Hainaut-Cambrésis (177 viennent d'une autre zone géographique dans le Nord, 69 nous arrivent du Pas-de-Calais, et 67 d'autres départements). L'IPAG exerce donc un certain pouvoir d'attraction sur les candidats extérieurs, en particulier issus de la région lilloise.

Parmi ces candidats, 298 possédaient un BTS (un peu plus de 52%), 205 étaient titulaires d'un DUT (presque 36%) de différents départements : 92 Gestion des Entreprises et des Administrations, 61 Carrières Juridiques, 42 Techniques de Commercialisation. 43 candidats possédaient un DEUG (7,5%), parmi lesquels 18 DEUG mention Droit (le pourcentage est faible mais est pourtant en légère amélioration par rapport aux années précédentes). Enfin 20 candidatures émanaient de titulaires d'une Licence ou d'une Maîtrise (3,5%).

Lors des deux commissions ayant siégé en Juillet et début Octobre, 162 candidatures ont été retenues. La répartition en fonction des diplômes est la suivante (le pourcentage est calculé par rapport au nombre de candidats dans chaque filière) : 70 DUT (34%), 35 BTS (11,74%), 29 DEUG (67,4%), 20 Licence-Maîtrise (100%).

Se sont effectivement inscrits 108 candidats (soit les 2/3 des candidatures retenues). Le taux de déperdition est normal puisque les meilleurs sont sélectionnés dans d'autres formations et doivent donc effectuer un choix.

Parmi les 108 inscrits, la répartition en fonction des diplômes est la suivante (le pourcentage est calculé par rapport aux effectifs des inscrits) : 44 titulaires d'un DUT (soit 40,7%, parmi lesquels 17 Carrières Juridiques, 15 Gestion des Entreprises et des Administrations, 12 Techniques de Commercialisation), 26 titulaires d'un BTS (24%), 21 titulaires d'un DEUG (un peu moins de 20%, dont 15 DEUG mention Droit), 13 titulaires d'une Licence ou d'une Maîtrise (soit un peu plus de 12%). Le régime spécial de la LAP en deux ans a attiré seulement 6 inscrits.

Parmi les étudiants inscrits à l'IPAG, 44 candidatures recevables à une bourse de service public ont été recensées, contre 23 l'année antérieure. Cette année l'IPAG a obtenu seulement 8 bourses de service public (moins de 20% de demandes satisfaites), contre 10 l'an dernier. L'IPAG est mal loti, deux phénomènes expliquant cette situation assez grave. D'une part l'Académie du Nord est traditionnellement très mal dotée en bourses de service public, alors même que le public potentiel appartient à des milieux sociaux plutôt défavorisés, en comparaison avec celui des autres IPAG de France. D'autre part ces bourses de service public font partie d'une enveloppe globale par Rectorat, et les IPAG ne sont pas suffisamment défendus lors du partage des bourses.

S'agissant du fonctionnement de la LAP, 88 étudiants restent fidèles; 20 abandons seulement ont été enregistrés; le taux de déperdition est relativement faible par rapport à l'année dernière et ne devrait pas évoluer. Cette année une innovation pédagogique est mise en oeuvre : 3 groupes de Conférences de Méthode sont créés, un de ces groupes rassemble les étudiants titulaires d'une Licence, d'une Maîtrise ou d'un DEUG de Droit qui sont censés être les plus brillants. Il est encore trop tôt pour dresser le bilan de cette expérience.

b) La préparation aux concours externes de catégorie A constitue une autre formation. 106 dossiers ont été retirés, 42 inscrits ont été dénombrés, dont 15 possédaient une Licence, 20 une Maîtrise, 2 un diplôme de 3ème cycle. Les juristes sont de nouveau attirés par les concours administratifs, 18 étudiants étant titulaires d'une Licence ou d'une Maîtrise en Droit. Une pédagogie adaptée a été mise en place, un groupe spécifique pour la préparation au Grand Oral a été créé et l'assiduité est relativement satisfaisante (plus de 50%) s'agissant d'un public traditionnellement assez volatile.

Cette préparation n'est pas véritablement financée et une demande de financement spécifique a été déposée. Le coût de la formation est chiffré à 105 360,72 F; il inclut des Conférences de Méthode et seulement certains cours, car la plupart sont enseignés dans le cadre de la LAP.

c) En troisième lieu existe depuis cette année une préparation aux concours externes de catégorie B. Elle correspond à un besoin certain, les concours de catégorie A redevenant difficiles. Sont intéressés en particulier les candidats malheureux à la LAP, la préparation aux concours externes de catégorie A ne leur convenant pas réellement car elle est inadaptée aux programmes et aux épreuves des concours de catégorie B. 65 étudiants sont inscrits cette année, dont 42 possèdent un BTS, 16 un DUT, 2 un DEUG, et 5 sont d'origine diverse (parmi lesquels des capacitaires en Droit). Le recrutement sera peut-être élargi l'année prochaine à des étudiants qui ne parviennent pas à obtenir le DEUG. La préparation se limite actuellement pour l'essentiel à des exercices méthodologiques (entraînement à la dissertation, à la composition de culture générale, à la note de synthèse, au résumé de texte, à l'analyse de texte, au Grand Oral de catégorie B). Cependant certains enseignements dispensés dans le cadre d'autres formations leur sont accessibles.

Une demande de dotation spécifique a été déposée; le coût de la préparation est évalué à 153 662,35 F. Sont prévus des cours dans les principales matières des concours, et bien entendu des Conférences de Méthode, déjà mises en place cette année et couplées avec des concours blancs.

Le public est tout à fait motivé; en effet 65 étudiants sont inscrits, et 35 à 40 étudiants peuvent être considérés comme assidus.

Monsieur GEORGES estime que le Ministère va rappeler que la vocation de l'IPAG consiste à préparer les concours administratifs de catégorie A. Cependant le précédent de l'IPAG de Clermont-Ferrand permet d'espérer une suite favorable à la demande de

financement spécifique. En tout cas, il convient d'instaurer une véritable sélection car le nombre de candidats promet d'être élevé.

d) La dernière formation est la préparation aux concours internes. 47 fonctionnaires y sont inscrits, parmi lesquels 21 agents du Ministère de l'Education Nationale (14 enseignants dont 6 du second degré), 4 agents du Ministère des Finances (1 de l'Administration des Impôts et 3 de celle des Douanes), 3 agents du Ministère de l'Intérieur. Les enseignants constituent un excellent public et leur nombre est croissant. L'assiduité globale est médiocre, elle s'explique en grande partie par les difficultés rencontrées par les fonctionnaires pour obtenir un congé de formation (ils doivent souvent se contenter d'une autorisation d'absence limitée à une demi-journée hebdomadaire).

L'an dernier, les résultats des fonctionnaires au concours des IRA avaient été brillants puisque 8 agents ont été admis sur 11 candidats. Les résultats définitifs des derniers concours ne sont pas encore connus; 6 étudiants ont été admissibles au concours externe; 11 fonctionnaires l'ont été au concours interne (dont 2 agents de catégorie C) et 6 ont été admis.

Monsieur GEORGES souligne la croissance considérable de l'Institut, reflet de l'afflux de candidats aux concours administratifs externes, constaté depuis 2 ans et lié à la situation de l'emploi. Cette année 4000 candidats se sont présentés au concours externe des IRA face à 250 postes offerts. La parité du nombre de postes offerts aux deux concours des IRA fait actuellement l'objet d'une remise en cause. En effet cette formule, en vigueur depuis 3 ans, pénalise les candidats au concours externe, car le vivier des fonctionnaires susceptibles de réussir par la voie interne s'épuise. Le système précédent, qui attribuait les 2/3 des postes au concours externe et 1/3 au concours interne, revient en grâce. Par ailleurs fonctionne également un troisième concours, destiné aux personnes exerçant une activité professionnelle, et rassemblant 5% de l'ensemble des postes.

Monsieur MOREAU précise que l'effet d'écémage du public des fonctionnaires est ressenti également à l'IPAG.

6) Réforme de la Licence d'Administration Publique

Cette réforme résulte de l'arrêté du 19 Février 1993, et influence bien entendu la demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer la LAP, présentée par l'IPAG. Les nouveaux textes modifient assez sensiblement la LAP sous deux aspects.

D'une part, s'agissant des conditions d'admission, quelques DEUG (Droit, Economie et Gestion, Administration Economique et Sociale) autorisent désormais une intégration de plein droit. Des effectifs pléthoriques sont redoutés dans certains IPAG. L'Association des Directeurs effectue actuellement une démarche auprès du Ministère, visant à rétablir une sélection pour tous les candidats.

D'autre part, le contenu de la LAP bénéficie d'une souplesse tout à fait nouvelle, car est fixée une simple liste de matières, apparemment non limitative. En revanche l'arrêté exige que tous les étudiants participent à un travail d'étude et de recherche, qui ne paraît pas très compatible avec la finalité de la Licence. L'Association des Directeurs conteste également cette innovation.

L'IPAG a dès lors modifié les enseignements. Un cours de Droit Communautaire est ajouté, car cette matière fait partie des épreuves du concours des IRA, et paraît maintenant indispensable. Le volume du cours de Droit Public passe de 90h à 100h. A l'inverse une réduction significative est établie pour l'enseignement magistral de Problèmes politiques et sociaux contemporains (de 90h à 50h). Cependant dans cette matière l'accent est mis sur les Conférences de Méthode ou plutôt les Travaux Dirigés. Ce changement d'appellation résultant de l'arrêté du 19 Février 1993 est regrettable mais l'esprit de ces enseignements reste le même : les étudiants sont placés dans la situation du concours, il s'agit essentiellement de séances méthodologiques. La préparation au Grand Oral est officiellement introduite, et enfin les travaux individuels d'étude et de recherche portent sur des dossiers administratifs afin de mettre les étudiants "en situation" de fonctionnaires.

S'agissant des examens, les formules en vigueur n'ont pas considérablement évolué, elles ont simplement fait l'objet d'une adaptation aux nouvelles matières. Le Contrôle

Continu obligatoire pour la première session est maintenu, les étudiants sont tenus dès la fin novembre de subir au moins deux fois par mois et souvent trois fois, un contrôle le samedi matin (3 épreuves écrites au moins par matière sont prévues). La distinction entre l'admissibilité et l'admission est confirmée.

Monsieur GEORGES observe que l'exigence réglementaire d'un travail d'étude et de recherche est en effet contestable.

La demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer la LAP est adoptée à l'unanimité. Si elle rencontre l'aval du Ministère, l'autorisation sera valable pour 4 ans.

7) Election du Directeur des Etudes

Monsieur LINDITCH, seul candidat, est élu à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEORGES lève la séance à 17h30.